



LE BUDGET COMMUNAL



Février 2019



VILLE DE GUIPAVAS

QUELLES SONT LES PRIORITÉS DÉFINIES POUR 2019 ?

Le budget primitif 2019 se traduit par une volonté, en quatre axes, de :

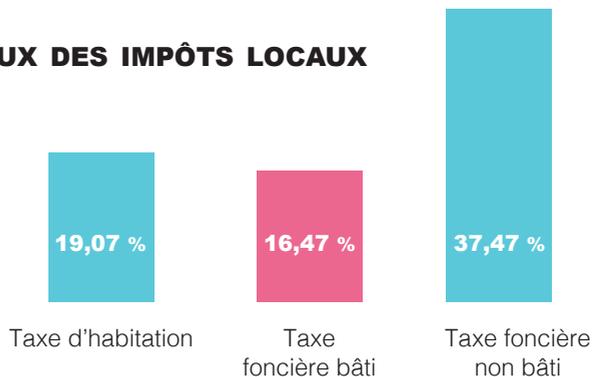
- **ne pas augmenter la fiscalité** ;
- **maîtriser les dépenses** de fonctionnement et d'investissement tout en conservant une capacité de lancement d'opérations nouvelles et un service public de qualité ;
- **contenir la dette** en limitant l'appel à l'emprunt ;
- **maîtriser le ratio d'endettement**.



LA FISCALITÉ 2019

TAUX DES IMPÔTS LOCAUX

En 2019, les taux d'imposition sont inchangés par rapport à 2018.



VISION GLOBALE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Le montant du budget primitif 2019 s'élève à **17,810 M€**.

Il est constitué d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement.

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité.

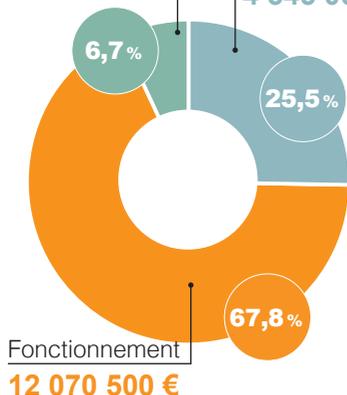
Le section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours.

L'annuité de la dette comprend les intérêts et le remboursement du capital des emprunts pour l'année en cours. Dans la présentation ci-dessous, ces montants sont déduits des sections investissement et fonctionnement

BUDGET 2019 : 17,810 M€

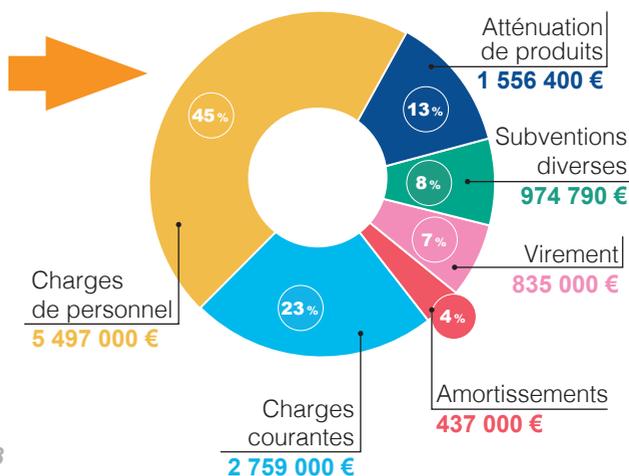
Annuité de la dette
1 194 500 €

Investissement
4 545 000 €



BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2019:

12 070 500 €



Retrouvez ici les chiffres de 2018

EXTRAITS DES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS DE 2019

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- matériel informatique : 26 800 €
- matériel électoral : 6 500 €

AFFAIRES SCOLAIRES

- groupe scolaire Hénensal : réfection de l'éclairage et des sols, remplacement des volets roulants : 50 000 €
- groupe scolaire Prévert : ravalement, traitement phonique, remplacement des rideaux : 43 000 €
- matériel cantines : 17 900 €
- numérique dans les écoles : 15 000 €
- frais d'études pour une mutualisation Pergaud / Kerafur : 10 000 €
- groupe scolaire Pergaud : réfection des peintures : 8 000 €

AFFAIRES CULTURELLES

- salle Jean Monnet : réfection de la cuisine et création d'un local à poubelles : 35 000 €
- salle du Douvez : réfection du sol de la grande salle : 15 000 €
- l'Alizé : acquisition d'une nacelle élévatrice : 13 000 €

JEUNESSE - ENFANCE

- Maison de l'enfance : extension de la section bébés : 25 000 €
- Maison des jeunes : aménagement d'un espace 6-8 ans : 20 000 €

SPORT

- création d'un complexe de tennis (première tranche) : 1 M €
- salle de Kerlaurent : réfection de la toiture, du bardage et ravalement : 500 000 €
- création d'un city stade au Douvez : 120 000 €
- création d'un boulodrome à Coataudon et frais d'études : 100 000 €
- salle Jean Kergoat : sol : 72 000 €

DIVERS

- réserve foncière : 853 000 €
- travaux d'accessibilité : 329 000 €
- vidéoprotection des bâtiments : 45 000 €
- ravalement de la gendarmerie : 30 000 €
- travaux sur l'église : 10 000 €

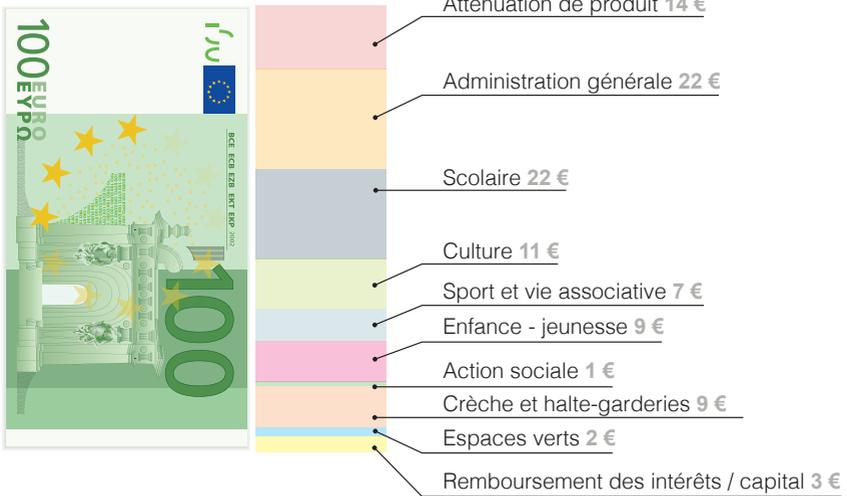


RÉPARTITION POUR 100€ DE DÉPENSES

Comment sont réparties les dépenses inscrites au budget 2019 ?

Retrouvez ici les chiffres de 2018

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

